

COMBRIT

Pêcheurs plaisanciers. Définir les priorités

La réunion de l'APPO de vendredi a rappelé les priorités de la pêche plaisance....

La réunion de l'APPO de vendredi a rappelé les priorités de la pêche plaisance. Tout d'abord, le congrès annuel de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) à laquelle est inscrite l'Association des pêcheurs plaisanciers de l'Odet (APPO), se tiendra à Loctudy du 26 au 28 mars. 200 congressistes de toutes les régions littorales de France y sont attendus. Il est également indiqué que le balisage de l'Odet va évoluer en 2010. Une réunion, avec les Affaires maritimes, a permis de passer en revue les projets en cours. Les effets seront communiqués en temps utiles à tous. Le conseil d'administration, après réflexion et sondage auprès des usagers, souhaite donner priorité, pour cet exercice, aux exposés touchant les activités de pêche et particulièrement les matériels, en privilégiant, les bonnes pratiques dans le respect de

l'environnement et des ressources. Dans ce sens, il a d'ailleurs été rappelé aux adhérents que, suivant les annonces de la FNPPSF, une période de repos biologique concernant la pêche au bar est déclarée du 15 février au 15 mars. La réunion de l'association s'est poursuivie autour du thème de la pêche au casier et de la pêche au filet. J. Le Quellec, R. Gestin et D. Maréchal ont listé les matériels disponibles et nécessaires, surtout le montage des lignes de mouillage pour travailler en sécurité avec un maximum de confort, faisant référence à la solidité du montage et à sa réelle adaptation au type de pêche visée. Matériels et schémas de montages projetés ont permis de terminer la réunion sur une note concrète et d'éclairer les différents sujets.